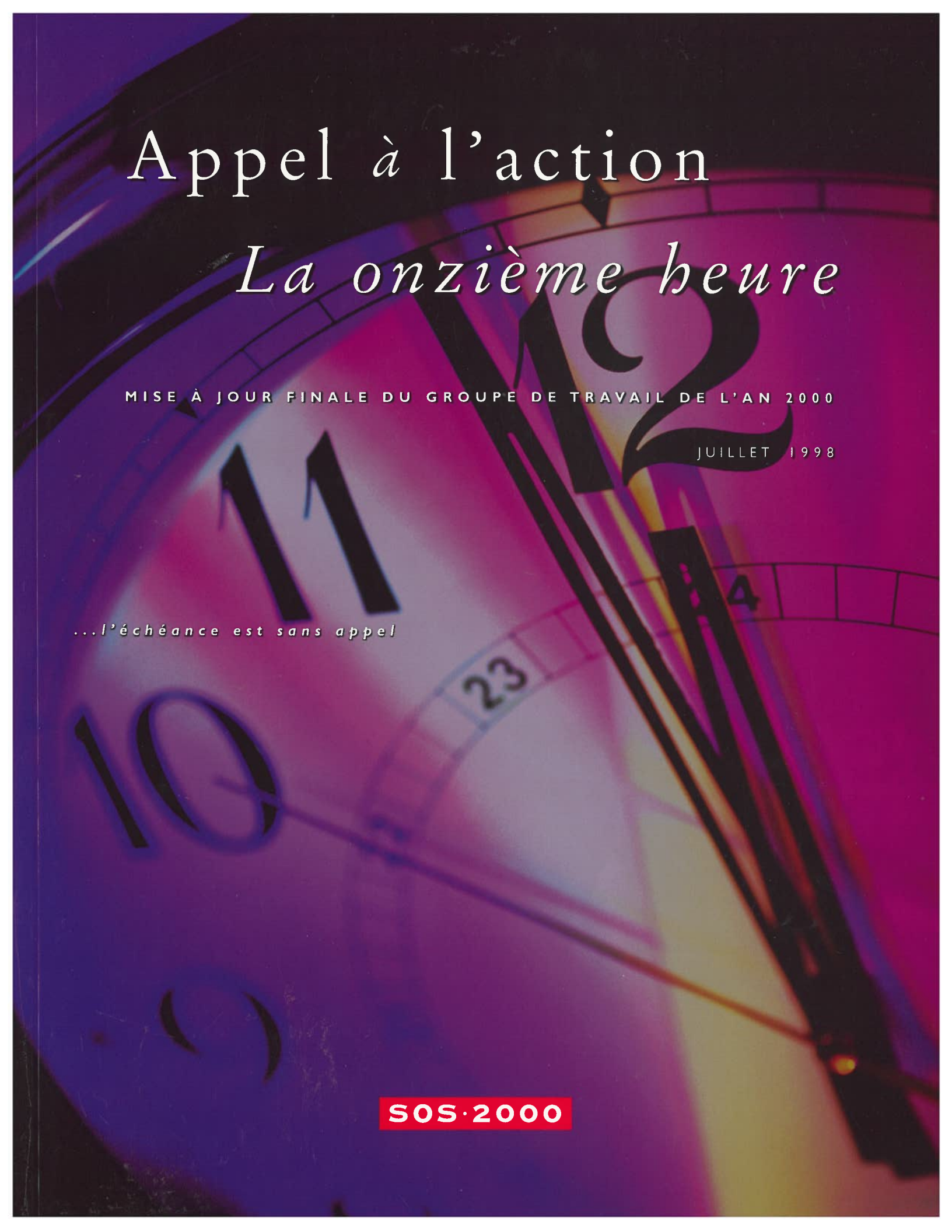




Appel à l'action

La onzième heure

MISE À JOUR FINALE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

JUILLET 1998

...l'échéance est sans appel

SOS·2000

Groupe de travail de l'an 2000

SOS·2000

Une initiative du Groupe de travail de l'an 2000
et de la communauté canadienne des affaires

Le 6 juillet 1998

Président

Jean C. Monty
BCE Inc.

Membres

Stephen E. Bachand
La Société Canadian
Tire Limitée

John E. Cleghorn
Banque Royale du Canada

Kerry L. Hawkins
Cargill Limitée

Brian A. Johnson
Crown, compagnie
d'assurance-vie

William C. Glaub
Chrysler Canada Ltée

David M. Mann
Nova Scotia Power Inc.

Michael H. Rayner
L'Institut Canadien
des Comptables Agréés

Raymond Royer
Domtar Inc.

James M. Stanford
Petro-Canada

Carol M. Stephenson
Le Centre Des Ressources
Stentor Inc.

Catherine S. Swift
La Fédération canadienne
de l'Entreprise indépendante

John D. Wetmore
IBM Canada Limitée

John M. Willson
Placer Dome

Membres ex-officio

P. André Gervais
L'Association du
Barreau canadien

Paul E. Rummell
Gouvernement du Canada

Secrétaire

Alain-F. Desfossés
Groupe de travail de l'an 2000

L'honorable John Manley
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

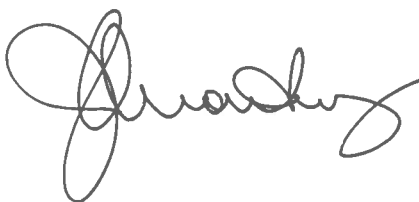
Au nom de mes collègues du Groupe de travail de l'an 2000, je suis heureux de vous transmettre par la présente notre mise à jour finale sur l'état de préparation des entreprises canadiennes face au défi technologique de l'an 2000.

Bien qu'une deuxième enquête, menée en mai par Statistique Canada à notre demande, conclue que l'état de préparation des entreprises canadiennes s'est amélioré de manière importante depuis octobre 1997, il semble qu'un nombre encore trop grand de cadres supérieurs sous-estiment l'ampleur du défi. À seulement 18 mois du prochain siècle, notre réseau national d'approvisionnement est toujours vulnérable.

Le présent rapport, *Appel à l'action : La onzième heure*, formule un certain nombre de recommandations qui s'ajoutent à celles déjà contenues dans notre rapport du 3 février dernier. Cette fois-ci, nos recommandations portent tout particulièrement sur la planification de sauvegarde, tant au niveau de l'entreprise qu'à l'échelle nationale.

Nous sommes confiants que, depuis sa création, en septembre 1997, le Groupe de travail a su s'acquitter de son mandat et qu'il aura contribué à jeter les bases dont le Canada a besoin pour entrer avec confiance dans le prochain siècle.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.



Jean C. Monty

Appel à l'action

La onzième heure

MISE À JOUR FINALE DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

JUILLET 1998

SOS·2000

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998
Tous droits réservés
Imprimé et relié au Canada
N° de catalogue C1-20/1998-2
ISBN 0-662-63679-1

Données de catalogage avant publication (Canada)

Groupe de travail de l'an 2000 (Canada)

Appel à l'action : la onzième heure : mise à jour finale du
Groupe de travail de l'an 2000

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. addit.: A call for action, the eleventh
hour, final update of Task Force Year 2000.
Également publ. sous forme électronique sur le réseau
informatique Internet.
ISBN 0-662-63679-1
N° de cat. C1-20/1998-2

1. Problème de l'arrivée de l'an 2000 (Informatique)—
Canada.
- I. Canada.
- II. Titre

QA76.76s64T37 1998 005.1'6 C98-980283-3F

Cette publication est disponible en version électronique à l'adresse suivante :

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>
<http://strategis.ic.gc.ca/an2000>

Pour plus d'informations :

1-800-270-8220

Ligne sans frais à l'intention des personnes ayant des difficultés d'audition :
1-800-465-7735

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport :

Groupe de travail de l'an 2000
Secrétariat
365, avenue Laurier ouest
Tour Jean Edmonds sud
2^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Table des matières

Compendium des recommandations	vii
1. Introduction	1
2. La situation actuelle	4
La situation d'ensemble	4
La situation dans les secteurs	9
Finances et assurances	9
Secteur primaire	10
Secteur de la fabrication	11
Commerce et autres services	12
Transports, communications et services publics	13
3. La réponse à l'appel à l'action du Groupe de travail	15
4. Conclusions et recommandations	21
Planification de sauvegarde	21
Phase d'essai	23
Diligence requise	25
Produits conformes pour l'an 2000	26
Mécanisme de partage d'information à l'échelle nationale	28
Suivi des progrès accomplis	31
Mot de la fin	34
Annexe	
Réponse du Ministre de l'Industrie aux recommandations en date du 3 février du Groupe de travail de l'an 2000	35

Compendium des recommandations

Recommandation n° 1 :

- 1) Toutes les entreprises qui ne l'ont déjà fait devraient immédiatement entreprendre leur planification de sauvegarde, y compris les mesures extraordinaires qui s'imposent pour minimiser les conséquences que les défaillances de leurs systèmes pourraient entraîner pour leurs partenaires, de même que se protéger des conséquences des défaillances éventuelles chez leurs partenaires commerciaux.
- 2) Le Conseil canadien des chefs d'entreprises devrait tenir une autre table ronde réunissant des chefs de la direction d'entreprises, au printemps de 1999, pour évaluer les progrès accomplis au Canada au chapitre de la planification de sauvegarde.
- 3) Les recommandations du Groupe de travail de l'an 2000 contenues dans son rapport de février 1998, intitulé *Appel à l'action*, lorsqu'elles sont toujours pertinentes, devraient continuer à servir de fondement aux initiatives des secteurs privé et public en vue d'accélérer la préparation des entreprises au défi de l'an 2000.

Recommandation n° 2 :

Toutes les entreprises de propriété publique ou privée dont le fonctionnement est crucial pour la mission d'autres entreprises, devraient :

- 1) accélérer leurs efforts pour la réalisation d'essais et réaménager leurs priorités organisationnelles en conséquence;
- 2) avoir recours à des vérifications indépendantes pour évaluer leur état de préparation à l'an 2000;
- 3) partager avec leurs partenaires et leurs clientèles les résultats de ces essais ainsi que les mesures correctives à prendre à la suite des essais, dès qu'ils sont disponibles, préférablement d'ici la fin de 1998.

Recommandation n° 3 :

- 1) Les entreprises canadiennes devraient, au titre de leur planification de sauvegarde face au défi de l'an 2000, prévoir les conséquences que la défaillance imprévue mais possible d'un de leurs systèmes essentiels à la réalisation de leur mission pourrait avoir sur la santé et la sécurité de leurs employés, sur l'environnement, leurs clients ou encore la population.
- 2) Les entreprises canadiennes, en étroite consultation avec leurs employés et avec les autorités locales, devraient participer à l'élaboration de mesures destinées à atténuer les conséquences éventuelles qu'une défaillance de système pourrait entraîner pour leur collectivité.

Recommandation n° 4 :

- 1) Les groupes de consommateurs, les Better Business Bureau et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada devraient évaluer dans quelle mesure des produits non prêts pour l'an 2000 sont encore offerts sur le marché.
- 2) Au besoin, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les entreprises et les groupes de consommateurs canadiens, devrait planifier et mettre en œuvre une campagne de communications visant à sensibiliser et à inciter les consommateurs à se renseigner sur la conformité des produits à l'an 2000 et à exiger systématiquement de tels produits.

Recommandation n° 5 :

- 1) Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales devraient établir un mécanisme de partage de l'information sur le défi de l'an 2000, en mettant un accent particulier sur les industries d'infrastructure ainsi que sur les services essentiels, d'ici septembre 1998.
- 2) Lors de leur prochaine conférence à l'été, les premiers ministres et les chefs de gouvernement des territoires, devraient sanctionner la mise en place d'un tel mécanisme.

- 3) Les associations nationales devraient établir des comités spéciaux sur l'an 2000 afin de permettre aux membres de mêmes secteurs industriels de partager les connaissances découlant de leur expérience respective et d'aider à accélérer l'état de préparation.
- 4) Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux ayant des responsabilités à l'égard des services d'infrastructure, devrait exercer une surveillance sur les progrès des principaux partenaires commerciaux du Canada dans leur préparation à l'an 2000.

Recommandation n° 6 :

- 1) Statistique Canada devrait mener en 1999 une troisième enquête sur l'état de préparation à l'an 2000. L'enquête devrait mettre l'accent sur les résultats des essais et sur les échéanciers, et être élargie aux secteurs public, parapublic et privé. Les résultats devraient être communiqués au plus tard à la fin de mars 1999.
- 2) Le Comité permanent de l'industrie devrait continuer à exercer une surveillance sur les développements entourant le défi de l'an 2000 au Canada, passer en revue les résultats de l'enquête finale de Statistique Canada et formuler des recommandations aux autorités appropriées.

Le 3 février 1998, le Groupe de travail de l'an 2000 publiait *Appel à l'action*, un rapport inspiré des résultats d'une enquête menée par Statistique Canada en octobre 1997. Ces résultats indiquaient que la majorité des gens d'affaires du Canada sous-estimaient l'ampleur du défi technologique associé au problème informatique de l'an 2000 ainsi que les conséquences vraisemblables de ce dernier sur le réseau national d'approvisionnement du Canada. Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, le Groupe de travail a décidé de présenter son rapport quatre mois avant la date prévue, en formulant une série de recommandations destinées aux partenaires des secteurs public et privé. Le Groupe de travail a par la suite amorcé une ambitieuse campagne de communications à l'intention du monde des affaires.

À la fin de février 1998, Le Conference Board du Canada publiait les constatations détaillées tirées de son document intitulé *Une question de vie ou de mort*. Le document confirmait que le défi de l'an 2000 pouvait avoir des conséquences négatives importantes pour l'économie canadienne. Le 4 juin, l'Association du Barreau canadien publiait les résultats de son analyse des implications juridiques du défi de l'an 2000. Le Groupe de travail avait commandé cette étude afin d'aider les cadres supérieurs à prendre pleinement conscience de la nécessité d'aborder ce défi avec diligence. L'objectif global ainsi poursuivi était d'aider ces derniers à éviter le plus possible les coûteux recours judiciaires pouvant résulter des défaillances liées à l'an 2000. Les deux rapports, que l'on peut consulter sur le site Internet du Groupe de travail, devraient convaincre les plus sceptiques des cadres supérieurs de la nécessité de prendre dès maintenant des mesures appropriées.

**Une source clé
d'information:**

strategis.ic.gc.ca/sos2000

**Plus
d'informations?
1-800-270-8220**

La campagne de communications que le Groupe de travail a lancée en mars 1998, en partenariat avec Industrie Canada et le monde des affaires canadien, comportait une série de conférences de presse sectorielles, une campagne d'envois postaux individuels effectuée par l'Alliance Stentor auprès de plus de 800 000 entreprises, des envois individuels de questionnaires d'évaluation que plusieurs banques à charte ont fait parvenir à leurs entreprises clientes ainsi qu'une campagne publicitaire d'un million de dollars destinée au monde des affaires. L'Association des banquiers canadiens, en partenariat avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, a aussi organisé une série de colloques à l'intention des petites et moyennes entreprises de cette province. Ces colloques sont maintenant offerts en Ontario et seront offerts à l'automne dans l'ensemble du Canada. De son côté, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a publié en avril les résultats d'une enquête menée auprès de ses 89 000 membres sur l'état de préparation en vue de l'an 2000; de nombreuses entreprises sondées comptent cinq employés ou moins et ne sont pas incluses dans les deux enquêtes de Statistique Canada. Dans l'ensemble, les résultats sont semblables à ceux de l'enquête menée par Statistique Canada en octobre 1997.

Les activités menées par le Groupe de travail et ses partenaires au chapitre des communications ont suscité des demandes pour environ 225 000 exemplaires des documents produits par le Groupe, demandes qui ont été adressées par l'entremise de la ligne sans frais ou au Secrétariat du Groupe de travail. Ces activités ont aussi généré, depuis le 3 février 1998, environ 150 000 visites sur le site Internet de l'an 2000. En raison

du nombre élevé de demandes d'exemplaires du rapport *Appel à l'action* du Groupe de travail et d'autres documents connexes destinés à aider les cadres, plusieurs de ces documents ont dû être réimprimés.

Dans le document *Appel à l'action*, le Groupe de travail recommandait que Statistique Canada répète l'enquête menée en octobre 1997, en vue d'évaluer l'ampleur des mesures prises par les entreprises canadiennes au regard des deux premières recommandations du rapport, soit : *l'urgente nécessité de mettre en œuvre des plans d'action officiels, et la nécessité que les entreprises se renseignent sur l'état de préparation de leurs partenaires commerciaux les plus importants.*

Le temps presse : il ne reste que 18 mois d'ici le prochain siècle et le défi devient de plus en plus complexe et coûteux à aborder. Des efforts considérables sont encore nécessaires—efforts reposant sur un degré de collaboration extraordinaire entre la plupart des partenaires publics et privés. Dans cette ère de mondialisation, le Canada a la possibilité de montrer la voie dans le développement des synergies, des alliances et des partenariats qui sont nécessaires pour la mise au point de plans d'action efficaces en réponse aux problèmes et aux défis de l'an 2000.

Cette mise à jour finale, *Appel à l'action : La onzième heure*, tire des conclusions fondées sur la seconde enquête de Statistique Canada, menée en mai 1998. Ce rapport renferme des commentaires sur les efforts déployés par les divers intervenants dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail en vue de la préparation au défi de l'an 2000 de même qu'il formule six recommandations additionnelles.

2

La situation actuelle

L'enquête d'octobre 1997 de Statistique Canada s'est penchée sur l'état de préparation des grands secteurs de l'économie canadienne. L'enquête a porté sur les secteurs suivants : finances et assurances; secteur primaire; fabrication; commerce et autres services; transports, communications et services publics. L'enquête ne comprenait pas les secteurs de la santé, de l'éducation et des services gouvernementaux, lesquels n'étaient pas visés par le mandat du Groupe de travail.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des entreprises canadiennes sont maintenant conscientes du défi de l'an 2000.

Le Groupe de travail considère que les services dispensés dans les secteurs des communications, des services publics et des institutions financières remplissent une mission essentielle dans l'économie nationale. En conséquence, le Groupe a demandé à Statistique Canada d'augmenter la taille de l'échantillon de l'enquête menée en mai 1998, de manière à obtenir une information plus précise sur ces secteurs. Le Groupe de travail préconisait aussi que l'on subdivise les renseignements recueillis sur l'immense secteur du commerce et des autres services, entre secteur de gros et secteur du détail, de manière à obtenir une meilleure représentation de leur état de préparation respectif.

La situation d'ensemble

Les résultats de l'enquête de mai 1998 indiquent que 99 p. 100 des entreprises canadiennes sont maintenant conscientes du défi de l'an 2000 et qu'il y a une amélioration notable dans le nombre de celles qui prennent des mesures à cet égard :

- 70 p. 100 des entreprises prennent des mesures alors, qu'en octobre dernier, cette proportion était d'environ 45 p. 100;

- environ 94 p. 100 des grandes et moyennes entreprises prennent maintenant des mesures;
- le pourcentage d'entreprises qui prennent des mesures officielles a doublé, passant de 9 p. 100 à 18 p. 100;
- le pourcentage de grandes entreprises qui adoptent maintenant une démarche officielle a augmenté de 48 p. 100 à 67 p. 100;
- les entreprises qui prennent des mesures regroupent près de 90 p. 100 des emplois dans les entreprises sondées;
- les trois quarts des entreprises sont conscientes que les perturbations liées à l'an 2000 peuvent avoir des conséquences juridiques;
- près d'un tiers des entreprises canadiennes ont indiqué que leurs systèmes étaient prêts; ceci représente 19 p. 100 des emplois dans les entreprises sondées.

Cependant, à seulement 18 mois de l'an 2000, le défi qu'il reste à surmonter demeure de taille :

- le tiers des petites entreprises n'ont encore pris aucune mesure;
- le tiers des grandes entreprises n'ont adopté aucun plan d'action officiel;
- seulement 37 p. 100 des moyennes entreprises disposent d'un plan d'action officiel.

Il y a une amélioration notable dans le nombre d'entreprises qui prennent des mesures. Cependant, le défi qu'il reste à surmonter demeure de taille.

Comment les entreprises abordent le problème de l'an 2000—par secteur industriel et par taille d'entreprise (en date d'octobre 1997 et de mai 1998)

% d'entreprises								
	ENTREPRISES QUI NE PRENNENT PAS DE MESURES				ENTREPRISES QUI PRENNENT DES MESURES			
	Pas au courant		Au courant mais aucune mesure prise		Mesure informelles		Mesures officielles	
	Oct. 97	Mai 98	Oct. 97	Mai 98	Oct. 97	Mai 98	Oct. 97	Mai 98
Ensemble des entreprises	9	1	46	29	36	52	9	18
Petites	10	1	51	33	33	51	6	15
Moyennes	1	0	29	6	50	57	20	37
Grandes	0	0	7	6	45	27	48	67
Secteur primaire	8	0	59	42	30	47	3	11
Petites entreprises	8	0	64	45	26	46	2	9
Moyennes entreprises	12	0	33	20	48	66	7	14
Grandes entreprises	0	0	8	8	69	26	23	66
Fabrication	7	2	43	27	40	49	10	22
Petites entreprises	10	2	50	33	36	51	4	14
Moyennes entreprises	0	0	24	7	55	50	21	43
Grandes entreprises	0	0	11	2	36	34	53	64
Transports, communications et services publics	7	1	45	29	42	45	6	25
Petites entreprises	8	1	51	36	37	44	4	19
Moyennes entreprises	3	0	30	2	62	54	5	44
Grandes entreprises	0	0	3	0	47	26	50	74
Commerce et autres services	10	2	48	30	34	51	8	17
Petites entreprises	11	2	52	32	31	52	6	14
Moyennes entreprises	1	0	31	5	48	59	20	36
Grandes entreprises	0	0	8	11	52	22	40	67
Finance et assurances	1	0	33	21	50	44	16	35
Petites entreprises	1	0	39	24	52	43	8	33
Moyennes entreprises	1	0	18	8	51	54	30	38
Grandes entreprises	0	0	3	0	21	25	76	75

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la préparation des entreprises canadiennes à l'an 2000* (en date d'octobre 1997 et de mai 1998).

Manifestement, trop de cadres supérieurs ne sont pas encore conscients du fait qu'ils ont vraisemblablement sous-estimé l'ampleur du défi dans leur propre organisation. Certains d'entre eux, et en particulier les cadres des grandes entreprises, prendront peut-être conscience prochainement qu'il ne reste pas suffisamment de temps pour se préparer et que leur état de préparation inadéquate pourrait bien affecter d'autres entreprises. En effet :

- seulement 28 p. 100 des entreprises se sont renseignées sur l'état de préparation de leurs fournisseurs. Toutefois, les grandes entreprises semblent mieux comprendre les conséquences que leurs interdépendances pourraient avoir : 62 p. 100 d'entre elles ont commencé à examiner l'état de préparation de leurs partenaires, alors que ce chiffre s'établissait à 32 p. 100 seulement en octobre 1997;
- la moitié des grandes entreprises ne prévoient pas être prêtes avant un moment quelconque en 1999, ou ne savent pas quand elles le seront. Étant donné que le tiers des grandes entreprises n'ont pas de plan d'action officiel, ces prévisions devraient être considérées avec prudence.

Comme cela était clairement mentionné dans *Appel à l'action*, il ne suffit pas qu'une entreprise donnée soit prête; chaque entreprise doit s'assurer que ses fournisseurs sont en mesure de respecter ses besoins de stock « au moment adéquat » ainsi que d'autres services essentiels. Les incertitudes associées à l'état de préparation des partenaires commerciaux amèneront les cadres des entreprises soit à constituer des stocks d'approvisionnements en 1999, soit à préférer à leurs fournisseurs actuels

**Tous les secteurs
de l'économie
devraient
accélérer le
développement
de plans de
sauvegarde en
prévision de
contraintes
venant de
l'extérieur.**

Perception des entreprises quant à la préparation de leurs systèmes face à l'an 2000

	% d'entreprises				
	Prêtes maintenant	Six derniers mois de 1998	Six premiers mois de 1999	Six derniers mois de 1999	Ne savent pas
Ensemble des entreprises	31	13	13	5	6
Petites	32	10	11	5	5
Moyennes	19	37	21	8	8
Largees	15	27	34	15	3
Secteur primaire	29	11	10	4	2
Petites entreprises	29	9	9	3	2
Moyennes entreprises	25	35	14	3	3
Grandes entreprises	12	17	44	18	1
Fabrication	28	15	14	9	4
Petites entreprises	29	13	10	8	5
Moyennes entreprises	29	23	26	12	4
Grandes entreprises	12	29	41	14	1
Transports, communications et services publics	27	13	17	6	6
Petites entreprises	26	9	15	5	7
Moyennes entreprises	33	29	23	9	1
Grandes entreprises	10	30	43	16	1
Commerce et autres services	32	12	12	5	6
Petites entreprises	34	9	11	4	6
Moyennes entreprises	11	44	20	7	13
Grandes entreprises	20	22	27	17	3
Finance et assurances	30	25	18	4	1
Petites entreprises	30	22	17	4	1
Moyennes entreprises	33	36	19	4	1
Grandes entreprises	7	47	28	10	7

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la préparation des entreprises canadiennes à l'an 2000* (en date d'octobre 1997 et de mai 1998).

d'autres qui seront mieux préparés. Dans les deux cas, les entreprises non préparées paieront le prix. C'est pourquoi tous les secteurs de l'économie devraient accélérer l'élaboration de plans de sauvegarde en prévision de l'effet éventuel de facteurs externes sur les entreprises.

La situation dans les secteurs

Finances et assurances

Le secteur des finances et des assurances a conservé sa position de chef de file dans la préparation au défi de l'an 2000. Ainsi, 79 p. 100 des entreprises ont pris des mesures et 35 p. 100 ont adopté un plan d'action officiel. Les petites entreprises de ce secteur ont largement donné suite aux messages du Groupe de travail : environ 33 p. 100 d'entre elles (comparativement à seulement 8 p. 100 en octobre dernier) ont maintenant adopté un plan d'action officiel.

Malheureusement, les grandes entreprises du secteur semblent demeurer largement indifférentes à l'appel à l'action lancé par le Groupe de travail, alors que le nombre d'entreprises ayant adopté une démarche officielle est demeuré inchangé, soit environ les trois quarts des entreprises du secteur. Un cinquième des grandes entreprises ne savent pas quand elles seront prêtes ou ne prévoient l'être qu'après la mi-1999. Manifestement, les cadres de ces entreprises devraient se préoccuper du peu de temps qu'il reste pour se préparer—et leurs actionnaires et clients devraient les tenir responsables des résultats atteints.

Niveau des mesures prises et échéanciers de préparation des grandes entreprises, par secteur

	% des grandes entreprises							
	CATÉGORIE DE MESURES			ÉCHÉANCIERS DE PRÉPARATION				
	Plan officiel	Mesures informelles	Aucune mesure	Prêtes maintenant	Six derniers mois de 1998	Six premiers mois de 1999	Six derniers mois de 1999	Ne savent pas
Ensemble des entreprises	67	27	6	15	27	34	15	3
Secteur primaire	66	26	8	12	17	44	18	1
Fabrication	64	34	2	12	29	41	14	1
Transports	65	35	0	11	31	44	14	1
Communications	82	18	0	15	36	28	21	0
Services publics	95	5	0	0	16	60	24	0
Commerce de gros	81	19	0	14	31	41	13	1
Commerce de détail	67	30	3	9	37	42	7	3
Finance et assurances	75	25	0	7	47	28	10	7
Industries de services (non classées ailleurs)	64	21	15	24	17	21	19	4

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la préparation des entreprises canadiennes à l'an 2000* (en date d'octobre 1997 et de mai 1998).

Secteur primaire

L'enquête indique que le secteur primaire tire toujours de l'arrière par rapport aux autres secteurs dans sa préparation à l'an 2000, malgré certains progrès importants. Quarante-deux pour cent des entreprises du secteur—principalement des petites entreprises—n'ont pas encore pris de mesures, et seulement 11 p. 100 ont adopté une démarche officielle. Cependant, les grandes entreprises ont réagi de manière très positive à notre appel à l'action, 66 p. 100 de ces dernières ayant maintenant adopté une démarche officielle, comparativement à seulement 23 p. 100 en octobre dernier.

De manière croissante, on détecte la présence de puces électroniques intégrées non conformes dans du matériel très perfectionné servant à des fins de production ou de travail sur le terrain ainsi que dans les systèmes de sécurité et d'entretien de plusieurs industries. Le secteur primaire connaît des problèmes semblables. Bien que ces derniers puissent être surmontés—moyennant des coûts élevés pour les détecter et les corriger par la suite—il importe d'accorder une attention minutieuse à ne négliger aucun d'entre eux. Une anomalie dans un système, si elle n'est pas découverte, peut avoir des conséquences importantes sur les opérations courantes de ces entreprises et même, dans certains cas, sur l'environnement ou encore sur la santé et la sécurité du personnel affecté aux opérations sur le terrain. On presse les cadres de ce secteur de porter une attention particulière à la question des puces intégrées dans les mesures officielles adoptées face au défi de l'an 2000 ainsi que dans leurs plans de sauvegarde.

Secteur de la fabrication

La situation dans le secteur de la fabrication s'est aussi améliorée. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des grandes entreprises prennent des mesures et les deux tiers d'entre elles disposent de plans officiels. Une très vaste majorité des entreprises disposant de plans officiels prévoient être prêtes d'ici juin 1999 au plus tard. Malheureusement, seulement 22 p. 100 de toutes les entreprises ont adopté une démarche officielle et seulement 23 p. 100 ont commencé à examiner l'état de préparation de leurs partenaires.

De manière croissante, on détecte la présence de puces intégrées non conformes dans du matériel très perfectionné servant à des fins de production ou de travail sur le terrain ainsi que dans les systèmes de sécurité et d'entretien de plusieurs industries.

Ce secteur est d'importance pour le réseau national d'approvisionnement du Canada et, si ses entreprises poursuivent les mesures prévues, il contribuera largement à améliorer la position concurrentielle du Canada. En conséquence, le Groupe de travail exhorte les entreprises qui n'ont pas encore adopté de plan officiel à en adopter un immédiatement, et souligne une fois encore l'importance qu'il faut accorder aux interdépendances entre les entreprises.

Commerce et autres services

Le secteur du commerce et des autres services a connu une amélioration importante. Le pourcentage d'entreprises ayant pris des mesures est passé de 42 p. 100 à 68 p. 100. Les entreprises y adoptent aussi une démarche plus systématique à l'égard du défi de l'an 2000. Ainsi, le pourcentage de grandes entreprises ayant adopté une démarche officielle a progressé de 40 p. 100, en octobre 1997, à 67 p. 100, en mai 1998. Dans le secteur de gros, toutes les grandes entreprises ayant participé à l'enquête prennent des mesures et 81 p. 100 disposent d'un plan d'action officiel. Cependant, dans le secteur du détail, seulement 67 p. 100 des entreprises prennent des mesures officielles. La grande majorité des grandes entreprises prévoient être prêtes d'ici la mi-1999.

Compte tenu du nombre important d'entreprises dans ce secteur, le Groupe de travail rappelle aux cadres de ce secteur que leur état de préparation leur garantira un avantage concurrentiel, comme le souligne Le Conference Board du Canada.

Transports, communications et services publics

Les entreprises du secteur des transports, des communications et des services publics ont accru leurs activités dans le domaine alors que 70 p. 100 d'entre elles prennent maintenant des mesures, comparativement à 48 p. 100 en octobre 1997.

En ce qui concerne les grandes entreprises, toutes celles ayant participé à l'enquête ont pris des mesures et le pourcentage de celles ayant adopté une démarche officielle est passé de 50 p. 100 en octobre 1997 à 74 p. 100 en mai 1998.

Quatre-vingt-quinze pour cent des grandes entreprises de services publics qui ont pris part à l'enquête, de même que 82 p. 100 des grandes entreprises de l'industrie des communications, ont adopté une démarche officielle.

Cependant, seulement 16 p. 100 et 51 p. 100 respectivement prévoient être prêtes avant janvier 1999.

L'industrie des transports semble la moins bien préparée du secteur : seulement 65 p. 100 des grandes entreprises ont maintenant adopté une démarche officielle bien que 86 p. 100 s'attendent à être prêtes d'ici juin 1999.

Si le secteur des transports, des communications et des services publics ne remplissait pas une mission essentielle dans l'économie nationale, le Groupe de travail aurait peu de suggestions à formuler à son endroit, sauf celle d'exhorter les 36 p. 100 de petites entreprises n'ayant pris aucune mesure à passer à l'action et d'encourager les 45 p. 100 d'entreprises ayant adopté une démarche informelle à en adopter une plus structurée.

Les entreprises du secteur des transports, des communications et des services publics revêtent une telle importance pour les autres que si elles ne sont pas préparées adéquatement, il pourrait en résulter des perturbations considérables dans l'ensemble des systèmes économiques et sociaux du pays.

Cependant, ces industries revêtent une telle importance pour les autres que si elles ne sont pas préparées adéquatement, il pourrait en résulter des perturbations considérables dans l'ensemble des systèmes économiques et sociaux du pays. Le fait qu'environ 24 p. 100 des grandes entreprises dans le secteur des services publics et 21 p. 100 dans celui des communications ne prévoient être prêtes qu'après juin 1999 soulève de très sérieuses préoccupations, puisque cela ne laissera pas suffisamment de temps aux autres entreprises pour déterminer leurs risques. Ces dernières n'auront d'autre choix que d'élaborer des mesures de sauvegarde additionnelles et d'y recourir éventuellement. Compte tenu que ces services remplissent une mission cruciale, le Groupe de travail considère que l'heure est venue pour certains de ces secteurs de démontrer plus de transparence dans leurs efforts de préparation.

Même si les résultats de l'enquête de Statistique Canada, menée en mai 1998, faisaient état d'améliorations considérables dans le niveau d'action des entreprises canadiennes, les inégalités existant entre les divers secteurs économiques à ce chapitre sont source de grande préoccupation. La situation demeure urgente. La planification de sauvegarde et les mesures extraordinaires sont dorénavant la priorité.

3

La réponse à l'appel à l'action du Groupe de travail

De nombreux intervenants ont répondu avec enthousiasme et rapidité à l'appel à l'action du Groupe de travail en février 1998. Ils ont ainsi grandement contribué à l'amélioration marquée de l'état de préparation national des entreprises canadiennes face au défi de l'an 2000, comme l'indiquent les résultats de l'enquête de mai 1998.

Un nombre croissant d'associations nationales font du défi de l'an 2000 un élément permanent des communications qu'elles acheminent à leurs membres. Plusieurs d'entre elles ont mis en place des partenariats innovateurs pour élargir leur audience dans divers segments du monde des affaires.

La presse écrite et électronique est devenue une alliée de taille pour orienter l'attention de la population sur le défi de l'an 2000. La couverture médiatique presque quotidienne de cette question s'est déroulée, en général, de manière très responsable et instructive.

De nombreuses institutions financières ont fait appel à une vaste gamme d'outils pour transformer la sensibilisation des entreprises en actions concrètes. C'est ainsi qu'un nombre de plus en plus grand de prêteurs ont ajouté la préparation à l'an 2000 à leurs critères d'évaluation des risques et ont aussi entrepris diverses initiatives—colloques, envois postaux individuels, brochures d'information—pour informer leurs clients sur le défi de l'an 2000.

Les compagnies d'assurances ont aussi adopté une démarche proactive pour encourager leurs clients à surmonter le défi de l'an 2000. Le Bureau d'assurances du Canada a lancé des

mesures de sensibilisation et d'information auprès de ses membres et de la population. Ce secteur industriel a conclu que nombre des problèmes de l'an 2000 pouvaient être prévus et devenaient, par conséquent, inadmissibles à une couverture d'assurance. En conséquence, tant les agents d'assurances que les courtiers indépendants pressent leurs clients de se préparer et commencent à les aviser que, compte tenu des circonstances, les pertes résultant des problèmes associés à l'an 2000 pourraient ne pas être remboursées.

Dans la collectivité de la vérification et de la comptabilité, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) offre depuis peu sur son site Internet trois nouvelles lignes directrices détaillées, lesquelles font autorité, concernant les questions touchant l'an 2000 dans les états financiers, en plus des autres renseignements pertinents déjà disponibles sur ce site. L'ICCA et l'Ordre des comptables agréés du Québec s'emploient aussi activement à offrir des colloques, en partenariat avec d'autres organismes tels que l'Association des banquiers canadiens.

Les commissions de valeurs mobilières prêtent aussi leur concours pour relever le défi. À la fin de janvier, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont émis des lignes directrices portant sur la divulgation, par les entreprises cotées en Bourse, de leur situation à l'égard du défi informatique de l'an 2000. L'existence de ces lignes directrices a été largement annoncée dans l'ensemble du Canada. De plus, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario passe en revue un échantillonnage de rapports annuels et de prospectus des entreprises pour y relever les déclarations sur leur situation face à l'an 2000.

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) a organisé une table ronde sur les questions transfrontalières, regroupant les chefs de la direction de quelques-unes des plus grandes multinationales présentes au Canada. Bien que les participants se soient montrés confiants que le défi de l'an 2000 n'affecterait pas de manière importante les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, ils ont souscrit aux constatations du Conference Board du Canada au sujet des conséquences éventuelles du défi de l'an 2000 résultant des interdépendances dans le réseau national d'approvisionnement. On a invité tous les membres du CCCE à communiquer avec leurs fournisseurs de services d'infrastructure—tels que les fournisseurs d'électricité ou d'autres sources d'énergie, ceux des télécommunications ainsi que les services gouvernementaux essentiels—pour les informer qu'ils les tenaient responsables, de plus en plus, des progrès visant à assurer la conformité à l'an 2000.

Le Groupe de travail reconnaît le leadership dont le Premier ministre du Canada a fait preuve en invitant ses collègues du Cabinet à inclure le défi de l'an 2000 au rang de leurs priorités et à veiller à ce que les initiatives fédérales n'imposent pas de pression sur les ressources technologiques dont le secteur privé a besoin pour répondre au défi de l'an 2000. Comme il est maintes fois mentionné dans la documentation que le Groupe de travail a publiée en février 1998, l'obligation de rendre compte à l'égard du défi de l'an 2000 est du ressort de la haute direction.

Le ministre de l'Industrie, l'honorable John Manley, a aussi manifesté un appui et un engagement fermes pour relever le défi national. On trouvera les détails des initiatives prises par le portefeuille du ministre Manley et le gouvernement canadien

L'obligation de rendre compte à l'égard du défi de l'an 2000 réside au niveau de la haute direction.

dans la correspondance que le ministre a adressée au Groupe de travail, laquelle est reproduite en annexe. Les programmes mis en œuvre sous sa direction, tels que le fonds de 50 millions de dollars du Programme de prêts pour l'an 2000 de la Banque de développement du Canada, ainsi que le Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada, apporteront une aide considérable aux petites et moyennes entreprises. L'allégement fiscal que le ministre des Finances a annoncé récemment est pour sa part conforme à la recommandation formulée par le Comité permanent de l'industrie de la Chambre des communes et celle du Groupe de travail. Cette mesure encouragera les petites et moyennes entreprises à accorder une plus grande priorité au défi informatique de l'an 2000. Le Groupe de travail espère aussi que les travaux faits par Justice Canada et par le Secrétariat du Conseil du Trésor inciteront les responsables fédéraux de la réglementation à accélérer l'application de la diligence qui s'impose dans leurs rapports avec leurs clients au sujet du défi de l'an 2000.

Le Comité permanent de l'industrie joue un rôle de leader en prônant la nécessité, pour les secteurs public, parapublic et privé, de prendre des mesures face au défi de l'an 2000. À ce jour, le Comité a entendu les présentations de plus de 70 témoins, sur une vaste gamme de sujets tels que l'immigration, les pratiques de prêts, la fabrication, les soins de santé, l'état de préparation du gouvernement, les puces intégrées, les télécommunications, les transports, les services publics et les petites entreprises. Le 14 mai 1998, le Comité a déposé au Parlement un rapport provisoire comprenant 26 recommandations traitant de questions cruciales telles que l'accroissement des essais de conformité à l'an 2000 et le partage des résultats; la collaboration entre les divers paliers

de gouvernement et les élus; et l'importance de sensibiliser les consommateurs aux problèmes qui risquent de se produire. Le Comité permanent et le Groupe de travail partagent des vues très proches sur le sujet.

Les mesures prises par l'administration fédérale et le Parlement canadien, y compris les travaux du vérificateur général et du Comité des comptes publics sur l'état de préparation interne du gouvernement canadien, sont d'excellents exemples d'initiatives dont pourraient s'inspirer les administrations provinciales pour aider à accélérer l'état de préparation dans les collectivités.

Au cours des derniers mois, le secrétaire du Groupe de travail a rencontré, lorsque cela était possible, les cabinets des premiers ministres et des leaders de l'opposition, ainsi que les vérificateurs généraux et les dirigeants principaux de l'information dans toutes les provinces, de même que leurs homologues dans les territoires. Au nom du Groupe de travail, le secrétaire a encouragé ces gouvernements à inclure aussi les sociétés d'État ainsi que les organismes et conseils indépendants dans leur plan de travail de l'an 2000; à recourir au système parlementaire pour mettre en place un degré plus élevé de transparence sur l'état de préparation; à inviter leurs responsables de la réglementation à faire preuve, où possible, de plus de diligence auprès des industries réglementées; à surveiller de plus près les progrès dans la préparation des municipalités; et, autant que possible, à encourager les petites et moyennes entreprises à accélérer leur efforts de préparation. Ces administrations trouveront sans doute très intéressant le rapport du ministre Manley, reproduit en annexe.

Sujets d'intérêt

Appel à l'Action (février 1998)

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

L'an 2000 : échange d'idées entre chefs de direction et Sommaire

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

Recommandations à l'intention des administrateurs—

Le bogue du Millénaire

<http://www.cica.ca>

Documentation de l'ACTI

<http://www.itac.ca>

1^{er} janvier 2000 : Crise ou occasion de croissance?

Rapport intégral (février 1998)

<http://www.conferenceboard.ca>

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

Une question de vie ou de mort :

Attaquons-nous dès maintenant au virus de l'an 2000

Point de vue

<http://www.conferenceboard.ca>

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

L'an 2000 : gestion des risques et planification d'urgence

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

L'an 2000 : le point sur le problème technologique pour les petites entreprises

<http://www.cfib.ca>

Compte à rebours vers l'an 2000 : Questions d'ordre juridique

<http://www.cba.org/abc>

4

Conclusions et recommandations

Planification de sauvegarde

Dans son rapport *Appel à l'action*, le Groupe de travail demandait aux intervenants publics et privés d'appuyer la mise en œuvre de mesures visant à inciter leurs clientèles respectives à agir et à participer à ces mesures. La réaction a été très positive. Certains d'entre eux ont agi avec plus de détermination que d'autres et nous tenons à louer ces efforts, tout en invitant les autres à unir leurs forces et à accélérer le rythme de leurs activités.

Les recommandations que le Groupe de travail a publiées en février 1998 demeurent valides et favoriseront le type de concertation nationale qu'exige la priorité de l'an 2000. L'objectif visé—qui est d'établir un environnement favorable à une action plus rapide de la part des entreprises canadiennes face au défi de l'an 2000—se rapproche graduellement.

Certaines entreprises ont choisi de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail par des méthodes différentes. C'est le cas, par exemple, du secteur des finances et assurances.

Cependant, malgré les progrès considérables observés depuis octobre 1997 dans l'état de préparation des entreprises canadiennes, la situation demeure sérieuse. Le réseau national d'approvisionnement est toujours vulnérable. À 18 mois de l'échéance, il est crucial que les entreprises—et tout particulièrement les grandes entreprises ayant amorcé tardivement leurs efforts—rattrapent le temps perdu. Il se



Le réseau national d'approvisionnement est toujours vulnérable. La planification de sauvegarde est dorénavant la priorité.

pourrait, en fait, qu'elles ne disposent pas d'assez de temps pour corriger même les systèmes essentiels à leur mission.

La planification de sauvegarde est dorénavant la priorité.

Il faut qu'à partir de maintenant, les cadres supérieurs anticipent les conséquences négatives que les défaillances dans leurs systèmes essentiels pourraient avoir sur leurs partenaires commerciaux, et qu'ils prennent les précautions nécessaires pour atténuer l'ampleur de ces perturbations. Les cadres qui ont eu la prévoyance d'entreprendre à temps leurs mesures correctives devraient prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger leurs entreprises des conséquences résultant de partenaires commerciaux non préparés. Le fonctionnement harmonieux de l'économie canadienne repose sur ces précautions. Dans de nombreux cas, il sera peut-être nécessaire de procéder à des réaffectations budgétaires massives, à une gestion des risques approfondie, à un établissement rigoureux des priorités ainsi que de mettre un accent total sur les systèmes essentiels à la mission de l'entreprise.

Il importe que le Conseil canadien des chefs d'entreprises organise, au printemps de 1999, une nouvelle table ronde regroupant les chefs de la direction de certaines des plus importantes multinationales présentes au Canada. La table ronde mettrait l'accent sur l'état d'avancement des questions entourant la planification de sauvegarde réalisée par les grandes entreprises canadiennes.

Recommandation n° 1 :

- 1) Toutes les entreprises qui ne l'ont déjà fait devraient immédiatement entreprendre leur planification de sauvegarde, y compris les mesures extraordinaires qui s'imposent pour minimiser les conséquences que les défaillances de leurs systèmes pourraient entraîner pour leurs partenaires, de même que se protéger des conséquences des défaillances éventuelles chez leurs partenaires commerciaux.
- 2) Le Conseil canadien des chefs d'entreprises devrait tenir une autre table ronde réunissant des chefs de la direction d'entreprises, au printemps de 1999, pour évaluer les progrès accomplis au Canada au chapitre de la planification de sauvegarde.
- 3) Les recommandations du Groupe de travail de l'an 2000 contenues dans son rapport de février 1998, intitulé *Appel à l'action*, lorsqu'elles sont toujours pertinentes, devraient continuer à servir de fondement aux initiatives des secteurs privé et public en vue d'accélérer la préparation des entreprises au défi de l'an 2000.

Phase d'essai

La prochaine recommandation est destinée aux entreprises qui travaillent activement à relever le défi de l'an 2000. Ces entreprises savent qu'elles doivent achever au minimum la phase d'essai de leur projet—c'est-à-dire avoir fait l'essai de tous les systèmes en interaction les uns avec les autres, dans l'environnement de l'an 2000—avant de pouvoir se dire confiantes en ce qui a trait à leur état de préparation. Compte tenu de l'ampleur croissante du problème des puces intégrées ainsi que des délais nécessaires pour le remplacement du matériel, de nombreuses entreprises constatent que les échéances initialement fixées sont maintenant dépassées, et glissent jusqu'en 1999. Alors que l'on prévoyait au départ que

Le Groupe de travail se tourne vers la profession juridique pour qu'elle facilite le partage d'information entre les entreprises.

la phase d'essai représenterait environ 50 p. 100 de l'effort global, il est fréquent que celle-ci requière plus de 65 p. 100 du calendrier de projet.

Cependant, plus tôt une entreprise termine sa phase d'essai, plus tôt est-elle en mesure d'informer ses partenaires commerciaux de son état de préparation. Ceux-ci peuvent en retour modifier avantageusement leurs plans de sauvegarde et réduire leurs coûts. Multipliées à l'échelle du pays, ces économies peuvent avoir une incidence importante sur la compétitivité du Canada. En outre, le partage, aussitôt que possible, des résultats des essais devrait avoir des conséquences positives à l'égard de la confiance que le Canada projette sur le reste du monde, avec tous les avantages qui découlent d'une position concurrentielle à l'échelle internationale.

Le Groupe de travail se tourne donc vers la profession juridique pour qu'elle facilite le partage d'information entre les entreprises, malgré toutes les notifications juridiques que cela supposera souvent pour protéger toutes les parties. L'excellent travail effectué par l'Association du Barreau canadien sur cette importante question, publié sous le titre *Compte à rebours vers l'an 2000 : Questions d'ordre juridique*, devrait s'avérer des plus utiles.

De même, pour accroître le degré de confiance des entreprises relativement à leurs propres plans et progrès, ainsi que celui de leurs partenaires commerciaux, le Groupe de travail encourage fortement les entreprises, notamment les grandes entreprises, à avoir recours à des vérifications indépendantes pour évaluer leur état de préparation à l'an 2000.

Recommandation n° 2 :

Toutes les entreprises de propriété publique ou privée dont le fonctionnement est crucial pour la mission d'autres entreprises, devraient :

- 1) accélérer leurs efforts pour la réalisation d'essais et réaménager leurs priorités organisationnelles en conséquence;
- 2) avoir recours à des vérifications indépendantes pour évaluer leur état de préparation à l'an 2000;
- 3) partager avec leurs partenaires et leurs clientèles les résultats de ces essais ainsi que les mesures correctives à prendre à la suite des essais, dès qu'ils sont disponibles, préférablement d'ici la fin de 1998.

Diligence requise

Même une fois terminée la phase d'essai, de nombreuses grandes sociétés ne pourront avoir la certitude que tous leurs systèmes demeureront entièrement fonctionnels. Cela est particulièrement le cas des entreprises qui doivent surmonter des défis liés aux puces intégrées. Malgré tous les efforts consacrés, avec toute la diligence requise, il est encore possible que des problèmes sérieux surviennent et que les services soient perturbés. Avec une planification de sauvegarde adéquate, la défaillance d'un système financier ou d'un système de gestion, bien que coûteuse, demeure contrôlable. En revanche, la défaillance imprévue d'un composant matériel très perfectionné contenant une puce intégrée non conforme et non détectée, en particulier lorsqu'il n'existe pas de procédure manuelle de relance, pourrait dans certains cas amener des risques pour la santé et la sécurité des employés ou pour l'environnement local.

Le Groupe de travail invite les cadres supérieurs à faire preuve d'une prudence hors de l'ordinaire au titre de la diligence requise. Ces derniers devraient aussi prévoir, dans leurs plans de sauvegarde, les conséquences possibles qu'une défaillance soudaine dans un des systèmes essentiels à leur mission pourrait avoir sur la santé et la sécurité de leurs employés ou sur l'environnement, ou sur la continuité de services essentiels dans l'an 2000. Les cadres sont aussi conviés à collaborer avec les autorités locales à l'élaboration de mesures correctives.

Recommandation n° 3 :

- 1) Les entreprises canadiennes devraient, au titre de leur planification de sauvegarde face au défi de l'an 2000, prévoir les conséquences que la défaillance imprévue mais possible d'un de leurs systèmes essentiels à la réalisation de leur mission pourrait avoir sur la santé et la sécurité de leurs employés, sur l'environnement, leurs clients ou encore la population.
- 2) Les entreprises canadiennes, en étroite consultation avec leurs employés et avec les autorités locales, devraient participer à l'élaboration de mesures destinées à atténuer les conséquences éventuelles qu'une défaillance de système pourrait entraîner pour leur collectivité.

Produits conformes pour l'an 2000

Le Groupe de travail se doit d'attirer l'attention sur la possibilité que certains fabricants, grossistes ou détaillants distribuent encore au Canada du matériel non conforme pour l'an 2000. C'est là une question à propos de laquelle il faudrait se renseigner encore davantage. Il peut s'agir de produits industriels ou commerciaux, ou de produits destinés à la consommation, contenant des puces intégrées non conformes ayant été commandées il y a déjà plusieurs mois quand la

question de l'an 2000 n'avait pas la même acuité. Les acheteurs, s'ils n'ont déjà commencé à le faire, devraient se renseigner à propos de la conformité à l'an 2000 des produits achetés, même pour les acquisitions récentes.

Malgré la couverture médiatique récente du défi de l'an 2000, il semble que l'on ait exercé peu de pressions sur les fabricants, les distributeurs et les détaillants de produits potentiellement non conformes. Le Groupe de travail invite les acheteurs à se renseigner sur la conformité des produits et à tenter d'obtenir une forme quelconque d'assurance écrite.

Le défi de l'an 2000 est un enjeu de compétitivité. Le Groupe de travail est confiant que les fabricants, grossistes et détaillants se rendront compte qu'ils peuvent tirer un avantage concurrentiel en faisant savoir que leurs produits sont prêts pour l'an 2000. En l'absence de norme universelle garantissant la conformité des produits, et à seulement 18 mois de l'échéance, le Groupe de travail considère que légiférer sur cette question ne constitue pas une solution pratique compte tenu des circonstances.

Les fabricants, grossistes et détaillants peuvent tirer un avantage concurrentiel en faisant savoir que leurs produits sont prêts pour l'an 2000.

Recommandation n° 4 :

- 1) Les groupes de consommateurs, les Better Business Bureau et l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada devraient évaluer dans quelle mesure des produits non prêts pour l'an 2000 sont encore offerts sur le marché.
- 2) Au besoin, le gouvernement fédéral, en collaboration avec les entreprises et les groupes de consommateurs canadiens, devrait planifier et mettre en œuvre une campagne de communications visant à sensibiliser et à inciter les consommateurs à se renseigner sur la conformité des produits à l'an 2000 et à exiger systématiquement de tels produits.

Mécanisme de partage d'information à l'échelle nationale

S'il est une chose que les membres du Groupe de travail ont apprise du défi de l'an 2000, c'est qu'une condition majeure du succès face à ce défi national repose, pour une grande part, sur les communications, le partage d'information et la concertation des secteurs public et privé.

Le Canada se retrouve maintenant à la onzième heure face à ce défi. L'accélération des efforts face à l'an 2000 sera d'autant facilitée à l'échelle nationale que les membres d'un même secteur industriel mettent en commun l'expérience et les connaissances de leurs chefs de file sur la question de l'an 2000, afin d'aider les entreprises qui sont en retard dans leurs efforts de préparation. Il serait en effet plus avantageux que les entreprises d'un même secteur industriel partagent l'information obtenue auprès d'un même groupe de fabricants de puces intégrées qui fournit du matériel semblable à l'ensemble du secteur.

**Les fournisseurs
de services
essentiels
dépendent
souvent les uns
des autres; et
pourtant, aucune
action concertée
ne transparaît à
l'heure actuelle.**

Dans ce contexte, les fournisseurs de services d'infrastructures méritent une mention particulière. Il existe, en effet, à l'échelle nationale des tribunes qui permettent aux industries des télécommunications et des services bancaires ainsi qu'à un certain nombre d'industries du transport d'apprendre les unes des autres. Toutefois, il n'existe pas un tel mécanisme pour ce qui est des fournisseurs de services essentiels (tels que l'électricité, le pétrole et le gaz, les aliments et l'eau, les systèmes de secours—protection des incendies, soins médicaux, police, etc.). Dans la plupart des cas, ceux-ci travaillent de

manière indépendante à leurs projets, recueillant souvent une même information auprès de sources semblables, en vue d'atteindre des résultats identiques. De plus, les administrations fédérale et provinciales détiennent des responsabilités parfois distinctes, parfois partagées, à l'égard de ces industries d'infrastructure. Chacun de ses services revêt une importance cruciale et dépend souvent les uns des autres; et pourtant, aucune action concertée ne transparaît à l'heure actuelle.

Il serait approprié d'instituer à ce moment un mécanisme national de partage d'information permettant aux responsables des paliers fédéral, provincial et municipal de mettre en commun leurs connaissances, de faire le point, de manière continue, sur les progrès accomplis, de recourir à leurs pouvoirs réglementaires lorsque cela est nécessaire et, au besoin, d'élaborer des plans de sauvegarde. Un tel mécanisme servirait aussi à suivre l'évolution d'autres services essentiels tels que les services bancaires, les communications et les transports, industries qui sont à la base des services d'infrastructure de l'économie nationale.

Un tel mécanisme de partage de l'information ne peut cependant être établi qu'avec l'appui des responsables politiques du plus haut niveau. En conséquence, le Groupe de travail invite les premiers ministres des provinces et les chefs de gouvernement des territoires à faire de la mise en place de ce mécanisme de partage d'information une priorité collective et personnelle lors de leur prochaine rencontre au début du mois d'août.

L'esprit de cette recommandation vise aussi les associations nationales : d'établir des comités spéciaux portant sur le défi de l'an 2000, en vue d'accélérer le partage de renseignements techniques entre les membres des industries visées. Il convient d'accorder une certaine priorité à cette question. Le Groupe de travail est conscient que plusieurs associations nationales ne disposent pas des ressources financières et humaines que requiert l'ajout de cette tâche à des programmes d'activités par ailleurs chargés. Le défi de l'an 2000 représente par contre une priorité nationale et ces associations devraient donc réaménager leurs programmes d'activités en vue de minimiser les perturbations que le défi de l'an 2000 pourrait provoquer chez leurs membres.

Le défi de l'an 2000 est un enjeu mondial, dépassant les frontières. Chaque entreprise canadienne doit se renseigner sur l'état de préparation de tous ses partenaires commerciaux et des services d'infrastructure dont ils dépendent, tant aux États-Unis qu'à l'échelle mondiale. Le gouvernement fédéral peut apporter son aide à ce chapitre, en exerçant une surveillance générale sur l'état de préparation à l'échelle internationale, tout particulièrement en ce qui touche les services d'infrastructure des principaux partenaires commerciaux du Canada, notamment dans les secteurs de l'énergie, des communications, des transports et des institutions financières.

Recommandation n° 5 :

- 1) Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales devraient établir un mécanisme de partage de l'information sur le défi de l'an 2000, en mettant un accent particulier sur les industries d'infrastructure ainsi que sur les services essentiels, d'ici septembre 1998.
- 2) Lors de leur prochaine conférence à l'été, les premiers ministres et les chefs de gouvernement des territoires devraient sanctionner la mise en place d'un tel mécanisme.
- 3) Les associations nationales devraient établir des comités spéciaux sur l'an 2000 afin de permettre aux membres de mêmes secteurs industriels de partager les connaissances découlant de leur expérience respective et d'aider à accélérer l'état de préparation.
- 4) Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux ayant des responsabilités à l'égard des services d'infrastructure, devrait exercer une surveillance sur les progrès des principaux partenaires commerciaux du Canada dans leur préparation à l'an 2000.

S u i v i d e s p r o g r è s a c c o m p l i s

Le mandat du Groupe de travail consistait à évaluer la nature et la portée du défi électronique qui se pose au Canada, à déterminer l'état de préparation de l'industrie en ce qui a trait aux risques informatiques liés à l'arrivée de l'an 2000, ainsi qu'à assurer un rôle de chef de file et de conseiller sur la façon de réduire ces risques. Avec la publication de ce rapport, le Groupe de travail considère s'être acquitté du mandat qui lui avait été confié.

**Le succès réel
se mesurera
au nombre
d'entreprises
canadiennes
qui sortiront plus
concurrentielles
à l'arrivée du
nouveau siècle.**

La deuxième enquête menée par Statistique Canada démontre que les entreprises canadiennes donnent suite de manière croissante au défi et que les mesures prises par les divers intervenants privés et publics suite aux recommandations précédentes du Groupe de travail ont un impact positif.

Le succès réel se mesurera au nombre d'entreprises canadiennes qui sortiront indemnes—et, nous l'espérons, plus concurrentielles—à l'arrivée du nouveau siècle. Le défi de l'an 2000 exige que les autorités privées et publiques continuent à faire preuve de leadership; le Groupe de travail les remercie à l'avance de leurs efforts soutenus.

Les recommandations contenues dans ce rapport mettent l'accent sur la planification de sauvegarde et sur la gestion des risques, tant à l'échelle de l'entreprise qu'à l'échelle nationale. Les cadres supérieurs des entreprises sont, en dernier ressort, responsables des décisions qu'ils prennent ou ne prennent pas au nom de leurs entreprises. Cependant, la responsabilité à l'égard du défi global de l'an 2000 dépasse la seule portée du monde des affaires, en raison des conséquences négatives que certaines défaillances pourraient entraîner pour le réseau national d'approvisionnement et pour la santé et la sécurité de la population canadienne ainsi que pour les services essentiels. C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail invite tous les paliers de gouvernement à collaborer et à unir leurs efforts face à cet enjeu sérieux et urgent.

L'état de préparation des entreprises canadiennes et des opérations gouvernementales ne pourra être mesuré qu'une fois qu'elles auront franchi l'étape des essais. Le Groupe de travail a souligné la nécessité d'accélérer les travaux dans ce domaine, et

il paraît donc approprié de demander à Statistique Canada de mener une dernière enquête, laquelle mettrait l'accent sur les résultats des essais et les échéanciers.

Cette enquête ne devrait pas porter uniquement sur les entreprises mais aussi sur d'autres domaines cruciaux tels que les services gouvernementaux—y compris la santé, l'éducation et les services municipaux de lutte contre les incendies et de sécurité—qui n'étaient pas visés par le mandat du Groupe de travail. Ces renseignements pourraient être utiles à toutes les autorités afin de mieux cibler leurs initiatives de planification de sauvegarde, si besoin est. Il importe en conséquence que les résultats de cette enquête soient disponibles au printemps de 1999; ces résultats pourraient aussi être examinés par le Comité permanent de l'industrie, et des recommandations pourraient alors être formulées.

Recommandation n° 6 :

- 1) Statistique Canada devrait mener en 1999 une troisième enquête sur l'état de préparation à l'an 2000. L'enquête devrait mettre l'accent sur les résultats des essais et sur les échéanciers, et être élargie aux secteurs public, parapublic et privé. Les résultats devraient être communiqués au plus tard à la fin de mars 1999.
- 2) Le Comité permanent de l'industrie devrait continuer à exercer une surveillance sur les développements entourant le défi de l'an 2000 au Canada, passer en revue les résultats de l'enquête finale de Statistique Canada et formuler des recommandations aux autorités appropriées.

Mot de la fin

À titre de membres du Groupe de travail de l'an 2000, nous sommes encouragés par les progrès accomplis jusqu'à maintenant. Nous espérons que nos travaux continueront d'imprimer un impact positif à la préparation du Canada à l'an 2000. Nous espérons aussi que les autorités auxquelles nous adressons des recommandations les mettront en œuvre avec toute la diligence voulue.

Nous tenons à souligner la collaboration qu'ont apportée les banques à charte et l'Alliance Stentor relativement à la réalisation de nos objectifs de communications, en plus de l'appui reçu des organismes suivants : l'Association des banquiers canadiens, l'Association du Barreau canadien, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Société Radio-Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Institut Canadien des Comptables Agréés, Le Conference Board du Canada, Industrie Canada, l'Association canadienne de la technologie de l'information ainsi que Statistique Canada.

Finalement, nous ne saurions passer sous silence notre appréciation la plus sincère pour le leadership dont a fait preuve le secrétaire du Groupe de travail, M. Alain-F. Desfossés, et pour son appui tout au cours de cet important exercice.

Annexe

RÉPONSE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE AUX RECOMMANDATIONS EN DATE DU 3 FÉVRIER DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000



Minister of Industry

Ministre de l'Industrie

Ottawa, Canada K1A 0H5

The Honourable

L'honorable

John Manley P.C., M.P. c.p., député

JUN 24 1998

Monsieur Jean C. Monty
Président
Groupe de travail de l'an 2000
a/s BCE Inc.
1000, rue de la Gauchetière
Montréal (Québec)
H3B 4Y7

Monsieur,

Je tiens à vous remercier personnellement d'avoir accepté de présider le Groupe de travail de l'an 2000. Les membres de l'équipe et vous-même avez accepté la tâche énorme d'entreprendre la contre-offensive du Canada face au bogue de l'an 2000. Le rapport du Groupe de travail, publié le 3 février, a permis de faire ressortir clairement les problèmes auxquels le Canada aura à faire face à ce moment-là et je profite de l'occasion pour vous féliciter tous d'avoir, jusqu'à présent, si bien réussi cette initiative de sensibilisation.

Dès réception de votre rapport, j'ai écrit à mes collègues du Cabinet pour les prier de réagir à vos recommandations. J'ai, en outre, transmis le rapport au Comité de l'industrie de la Chambre des communes ainsi qu'à tous les députés et sénateurs en leur demandant d'utiliser toutes les occasions qui leur sont offertes pour traiter publiquement cette importante question. Étant donné que votre rapport s'adresse à tous les paliers de gouvernement et au secteur privé, j'ai également écrit à tous mes collègues provinciaux pour leur suggérer de faire de cette question une priorité au sein de leur gouvernement. Tout dernièrement, à une réunion fédérale-provinciale des ministres responsables de l'autoroute de l'information, j'ai soulevé la question de l'an 2000, et j'ai été heureux de constater que, non seulement les ministres reconnaissent la gravité du problème, mais qu'ils semblent prendre des mesures en conséquence dans leurs sphères de compétence respectives.

...2

Canada

En réponse à l'appel à l'action lancé dans votre rapport, le Premier ministre a émis une directive à l'intention de tous les ministres et sous-ministres afin que tous les ministères et organismes traitent en toute urgence les problèmes de l'an 2000 concernant les systèmes informatiques de l'administration fédérale et qu'ils encouragent la même diligence parmi les industries assujetties à la réglementation fédérale. À la récente réunion du G-8, le Premier ministre a participé aux discussions sur le problème de l'an 2000. Le communiqué publié à l'issue de cette conférence citait l'engagement des pays membres à « *prendre de nouvelles mesures urgentes et de partager l'information qui aidera à éviter des bouleversements à court et à plus long terme.* »

L'*Appel à l'action* du Groupe de travail a reçu beaucoup d'attention au sein de l'administration fédérale. Comme vous pouvez le constater dans les annexes à la présente lettre, nous agissons rapidement, au ministère de l'Industrie et au Portefeuille, pour mettre en oeuvre les recommandations du Groupe de travail partout où elles s'appliquent. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, M. Marcel Massé, a agi de manière très dynamique pour obtenir que les systèmes gouvernementaux soient en règle. De la même façon, la ministre de la Justice, M^{me} McLellan, s'est penchée sur les questions épineuses liées à la responsabilité dans l'ensemble de l'Administration.

Toutefois, malgré les actions entreprises jusqu'ici, je demeure préoccupé par les répercussions éventuelles sur notre économie d'une préparation insuffisante pour régler le problème du bogue de l'an 2000. Ce problème, s'il est grave pour tous les pays, l'est particulièrement pour le Canada qui souhaite maintenir la croissance économique qu'il est parvenu à établir au cours des dernières années. À cet égard, le secteur privé doit continuer de jouer le rôle de chef de file en se préparant à régler les problèmes informatiques de l'an 2000 et j'attends avec impatience les résultats du deuxième sondage de Statistique Canada sur l'état de préparation des entreprises. Ce sondage constituera certainement un élément clé de votre rapport prévu pour juillet, qui traitera également, je l'espère, de l'état de préparation dans les secteurs critiques des transports, des services publics, des banques et des finances ainsi que des télécommunications.

J'ai l'intention d'user de persuasion pour encourager les entreprises à se préparer et de continuer à sensibiliser énergiquement le public et le monde des affaires au défi de l'an 2000. Je suis convaincu que, en maintenant la position du Canada parmi les chefs de file mondiaux face au problème de

...3

- 3 -

l'an 2000, nous aurons l'occasion rêvée de transformer le bogue de l'an 2000 en un avantage concurrentiel pour le Canada sur les marchés mondiaux.

Encore une fois, je vous remercie sincèrement, vous, en tant que président, ainsi que les membres du Groupe de travail, de votre contribution exceptionnelle au service de l'intérêt public.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "John Manley". The signature is fluid and cursive, with the first name "John" and last name "Manley" clearly distinguishable.

John Manley

pièces jointes

**ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR INDUSTRIE CANADA
ET D'AUTRES MEMBRES DU PORTEFEUILLE DE L'INDUSTRIE
EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000**

Recommandations	Activités
Recommandation 7 Les associations nationales, provinciales et régionales devraient jouer dès maintenant, si elles ne l'ont déjà fait, un rôle d'appui et de sensibilisation plus actif pour ce qui est de l'état de préparation en vue de l'an 2000 et annoncer publiquement les mesures adoptées.	• Dans le cadre des campagnes de sensibilisation entreprises par Industrie Canada et d'autres ministères et organismes du Portefeuille de l'Industrie, plus de 1 000 associations ont été encouragées à soulever la question de l'an 2000 auprès de leurs membres et ont reçu des documents sur l'an 2000.

Recommandations	Activités
Recommandation 11 Tous les paliers de gouvernement devraient exiger que l'existence d'un plan d'action officiel en vue de l'an 2000 devienne une condition préalable à leurs programmes de subventions, de contributions, de prêts et de garantie de prêts, le cas échéant.	• Industrie Canada met en œuvre une méthode visant à garantir que tous les bénéficiaires de subventions, de contributions et de garanties de prêts auront un plan d'action en vue de l'an 2000 comme condition préalable à la participation à des programmes tels que Partenariat technologique Canada, FedNor, Entreprise autochtone Canada et Développement des collectivités en Ontario. Ces lignes directrices s'appliquent également à d'autres ministères et organismes. • Depuis le 1^{er} avril 1998, tous les clients actuels de la Banque de développement du Canada et tous les nouveaux emprunteurs sont encouragés à se préparer à l'an 2000 ou à avoir un plan officiel et un projet structuré en place afin de répondre à temps aux exigences de l'an 2000. • Le Groupe de travail de l'an 2000 du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil de recherches en sciences humaines a préparé une communication à l'intention des universités canadiennes afin de sensibiliser les universitaires au problème de l'an 2000 et de les encourager à décider de la méthode à utiliser pour faire avancer l'état de préparation des universités et des chercheurs à cet égard. D'ici novembre 1998, les universités feront rapport de leurs plans d'action visant à garantir que la recherche parrainée ne sera pas perdue.

Recommandations	Activités
Recommandation 13 Les organismes de réglementation de tous les paliers de gouvernement devraient : 1) évaluer, d'ici le 1^{er} avril 1998, les incidences qu'une panne informatique en l'an 2000 dans les secteurs industriels qu'ils régissent pourrait avoir sur leurs objectifs de réglementation; 2) réviser, le cas échéant, leurs procédures d'évaluation de la conformité; 3) avoir recours, dans la mesure du possible, à des impératifs moraux pour souligner l'importance de la préparation à l'an 2000.	• L'incidence de l'an 2000 sur les télécommunications internationales a été soulevée à une réunion de l'Union internationale des télécommunications, qui a établi un comité de l'an 2000 en réponse au problème. • Le problème de l'an 2000 a été soulevé à la conférence de juin des ministres fédéraux et provinciaux responsables de l'autoroute de l'information. • Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a écrit à 1 500 clients réglementés dans les secteurs de la radiodiffusion et des télécommunications pour les alerter. Comme les télécommunications ont été ciblées en tant que services essentiels, le Conseil a effectué un suivi auprès des clients pertinents pour leur demander de présenter un plan d'action. Il envisage de prendre d'autres mesures. • Industrie Canada évalue l'industrie des radiocommunications afin de déterminer l'incidence de l'an 2000 sur la certification radio et la certification du raccordement de terminaux ainsi que sur les accords de reconnaissance mutuelle entre partenaires internationaux. • Industrie Canada (Mesures Canada) évalue l'incidence de l'an 2000 sur les instruments de mesure et les vérificateurs d'appareils de mesure (agents de prestation de programmes par des tiers). • Tous les organismes de services au marché d'Industrie Canada (y compris l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, Corporation, Faillites, Spectre et Métrologie légale) s'efforcent de sensibiliser leurs clients dans leur secteur respectif.

Recommandations	Activités
Recommandation 13 Les organismes de réglementation de tous les paliers de gouvernement devraient : 1) évaluer, d'ici le 1^{er} avril 1998, les incidences qu'une panne informatique en l'an 2000 dans les secteurs industriels qu'ils régissent pourrait avoir sur leurs objectifs de réglementation; 2) réviser, le cas échéant, leurs procédures d'évaluation de la conformité; 3) avoir recours, dans la mesure du possible, à des impératifs moraux pour souligner l'importance de la préparation à l'an 2000.	• Le Conseil canadien des normes a préparé des sondages pour les laboratoires et leurs partenaires qui effectuent des certifications (p. ex. : ISO 9000), leur demandant d'évaluer l'incidence de pannes informatiques de l'an 2000 sur leurs opérations. Les réponses devraient arriver vers la fin août.

Recommandations	Activités
Recommandation 16 À tous les paliers de gouvernement, les ministères et les organismes qui peuvent avoir une influence sur les entreprises devraient diffuser de l'information sur l'an 2000 et faciliter l'accès à cette information ainsi qu'aux services de soutien connexes, y compris la documentation préparée par le Groupe de travail.	Industrie Canada • Financement du Groupe de travail de l'an 2000 et lancement d'une campagne visant à inciter les entreprises à agir, y compris des annonces dans les journaux et revues professionnelles du pays, l'établissement d'une ligne téléphonique sans frais et la création d'un site Web. • Stratégie de sensibilisation présentant plusieurs aspects : envoi d'une brochure à trois millions d'entreprises canadiennes, de concert avec Revenu Canada; lettres aux associations et clients importants; diffusion massive de deux messages aux détenteurs de licences pour matériel sans fil; logo de l'an 2000 pour la correspondance du Ministère; sensibilisation au défi de l'an 2000 aux conférences; séances d'information aux réunions d'associations; bulletins réguliers dans les publications des secteurs; maintenance du site Web SOS2000, distribution de disquettes aux personnes sans accès au Web et promotion intense du site. • Partenariat avec l'Association des banquiers canadiens en vue de produire une série de séminaires d'information sur l'an 2000 à l'échelle du pays. • Collaboration avec le Groupe de travail de l'an 2000 en vue d'encourager l'accès au service local par des annonces dans les pages jaunes à l'échelle nationale. • Annonce, le 16 juin 1998, de l'initiative « L'an 2000 – Première étape », projet du programme Étudiants bien branchés, de concert avec la Banque canadienne impériale de commerce. Ce projet aidera plus de 15 000 PME à analyser leurs problèmes de l'an 2000 et à concevoir un plan d'action précis pour les régler.

Recommandations	Activités
Recommandation 16 À tous les paliers de gouvernement, les ministères et les organismes qui peuvent avoir une influence sur les entreprises devraient diffuser de l'information sur l'an 2000 et faciliter l'accès à cette information ainsi qu'aux services de soutien connexes, y compris la documentation préparée par le Groupe de travail.	• Le programme CAN2000, par le truchement d'un millier de stagiaires du Programme d'accès communautaire, fournira de l'aide pour l'an 2000 dans les régions rurales du pays. • Le Portefeuille de l'Industrie a organisé des séminaires sur l'an 2000 dans le cadre de foires-info et de conférences pour la PME dans tout le pays. • La Banque de développement du Canada facilite la gestion de la trésorerie par son programme de prêts à modalités de remboursement souples, d'une valeur de 50 millions de dollars.
Recommandation 17 1) Les corps législatifs du Canada et des provinces devraient organiser des audiences publiques, invitant les associations nationales et régionales et les instances gouvernementales qui peuvent exercer une influence sur le secteur privé à signaler les mesures prises afin que leurs intervenants relèvent le défi de l'an 2000 grâce à un plan d'action officiel. 2) Le rapport et les recommandations du Groupe de travail devraient être présentés au premier ministre du Canada et à ceux des provinces.	• Le ministre Manley a encouragé le Comité permanent de l'industrie, comité de la Chambre des communes, à tenir des audiences sur le problème de l'an 2000. Le Comité a tenu plusieurs audiences et publié son rapport provisoire le 14 mai 1998. • Le ministre Manley a écrit à ses homologues provinciaux pour les encourager à faire de l'an 2000 une priorité, à tenir dûment compte des recommandations du Groupe de travail et à les mettre en œuvre, au besoin.

**ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE PAR D'AUTRES MINISTÈRES EN RÉPONSE
AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000**

Recommandations	Activités
Recommandation 1 Un plan d'action officiel de préparation en vue de l'an 2000 devrait être mis en œuvre dès maintenant.	• Le Conseil du Trésor a déjà effectué deux vastes études à l'échelle de l'administration fédérale et une troisième est en cours. Les résultats obtenus indiquent que les travaux en vue de l'an 2000 vont bon train et que tous les ministères dotés de systèmes critiques de mission ont des plans d'action dynamiques en vue de l'an 2000.
Recommandation 12 Avant de présenter une loi ou d'apporter une modification à un règlement, les paliers de gouvernement devraient tous étudier l'incidence d'une telle démarche sur la reprogrammation des systèmes informatiques et sur le détournement des ressources au détriment de l'état de préparation en vue de l'an 2000.	• Les ressources humaines sont gérées de façon à ce qu'on accorde la priorité aux activités liées à l'an 2000 par rapport à toutes les autres activités relatives à la technologie de l'information. • Tous les changements législatifs proposés par le gouvernement doivent maintenant être évalués en fonction de l'an 2000 avant d'être mis de l'avant.
Recommandation 13 Les organismes de réglementation de tous les paliers de gouvernement devraient : 1) évaluer, d'ici le 1^{er} avril 1998, les incidences qu'une panne informatique en l'an 2000 dans les secteurs industriels qu'ils régissent pourrait avoir sur leurs objectifs de réglementation; 2) réviser, le cas échéant, leurs procédures d'évaluation de la conformité; 3) avoir recours, dans la mesure du possible, à des impératifs moraux pour souligner l'importance de la préparation à l'an 2000.	• Le Secrétariat du Conseil du Trésor, de concert avec Justice Canada, coordonne la réponse du gouvernement concernant tous les secteurs importants régis par le gouvernement fédéral. • Les sous-ministres de tous les ministères et organismes assumant des responsabilités importantes en matière de réglementation évaluent les politiques juridiques et gouvernementales sur les incidences de l'an 2000.

Recommandations	Activités
Recommandation 14 Les gouvernements du Canada et du Québec devraient adopter des lois, des règlements et des politiques en matière d'immigration afin d'établir une catégorie particulière de permis de travail provisoires en vertu desquels des personnes possédant des compétences et une expérience du problème de l'an 2000 pourraient travailler au Canada sans avoir à se soumettre au processus de validation d'emploi, ce qui permettrait à des travailleurs étrangers d'obtenir un permis de travail provisoire au port d'entrée même.	• Industrie Canada, de concert avec Citoyenneté et Immigration Canada et Développement des ressources humaines Canada, collabore à la réforme de l'immigration afin de simplifier l'entrée des travailleurs temporaires, notamment ceux qui occupent des postes hautement spécialisés. • Dans le cadre du projet pilote, l'entrée rapide de travailleurs compétents en technologie de l'information a été prolongée jusqu'à la fin de décembre 1998.
Recommandation 15 Le gouvernement fédéral devrait envisager l'introduction, le plus tôt possible, d'une mesure d'encouragement fiscal sans incidence sur les recettes, axée surtout sur les petites et moyennes entreprises.	• Le ministère des Finances, en collaboration avec Industrie Canada, a annoncé des changements au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> visant à accroître considérablement la déduction pour amortissement pour les coûts de conformité aux exigences de l'an 2000 que doivent assumer les petites et moyennes entreprises pour pouvoir relever le défi de l'an 2000.